



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025**

- **Objet :**

- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025

- **Jurés d'Assises :**

- Tirage au sort des jurés d'Assises

- **Personnel :**

- Autorisation recrutement agents contractuels emplois non permanents accroissement activité

- **Intercommunalité :**

- Rapport d'activité 2024 de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

- **Institution municipale :**

- Création et composition commission municipale « Dialogue citoyen »

- **Affaires diverses :**

- Relevé des décisions de madame la maire
- Tarif « Foire occasionnelle »
- Tarif « Sortie culturelle »
- Adhésion au CEREMA
- Approbation formulaire de demande de mise à disposition de lieux / matériels municipaux – Particulier, entreprises, commerçants
- Tarifs utilisation Halle – Sociétés et organismes

- **Finances :**

- Admission en non-valeur et créances éteintes
- Décision modificative n°1

- **Vie associative :**

- Approbation formulaire de demande de mise à disposition de lieux / matériels municipaux – Associations
- Tarifs utilisation Halle – Associations
- Subventions aux associations 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme BERCHOUX, M. BOIS, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GRECIET, Mme HERNANDEZ, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme MULARD, M. RIOU, M. ROCHE, M. SNYERS, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. GENEVOIS à Mme FAVRE, M. GEOFFRAY à M. MOYNE-BRESSAND,

M. Philippe FRANCOIS a été élu secrétaire.

Mme FLORES : En préambule, je voulais vous faire un point sur la maison des associations, vous n'êtes pas sans ignorer que vendredi 16 nous avons été alerté, en effet suite à des travaux d'une fuite dans la maison des associations qui a nécessité que le service technique accède au toit à la charpente. Ils nous ont immédiatement alerté sur la fragilité et le très mauvais état d'un des cheminés, il a été à ce moment là décidé de la fermeture immédiate de la maison des associations. Les associations ont été immédiatement averties par mail, celles qui souhaitaient être reloger pour continuer leurs activités ont pu bénéficier d'autres salles municipales. La bibliothécaire a été reloger à la mairie où elle a pu continuer ses activités d'un point de vue administrative et gérer ses interventions qui étaient prévues avec les écoles dans les écoles. Nous avons veillé à ce qu'il y ait une continuité du service public. Les services de la mairie ont immédiatement prévenu les assurances afin qu'un expert puisse passer et voir les travaux à réaliser rapidement. Vendredi 23, c'est-à-dire il y a 3 jours à 09h00 l'expert de l'assurance est passé à 0930 l'entreprise de cordiste est venue, elle ne pouvait intervenir que fin juin, cela nous semblait un petit peu tard et finalement l'entreprise intervient lundi 2 juin. Ils estiment à 4 jours la réalisation des travaux donc ça fait la 1<sup>ère</sup> semaine de juin qui va être encore impactée, il y aura la pose d'une benne à gravats et un placage bois mis sur le sol du grenier sur lequel repose ladite cheminée afin d'éviter qu'en tombant la cheminée passe à travers le plancher. Donc tout ça a été fait relativement vite. Nous avons demandé à ce qu'il y ait une expertise des autres cheminées, car comme vous le savez il y a plusieurs cheminées sur le toit de la maison des associations donc dans la mesure où une, était en très mauvais état, on s'interrogeait sur les autres. Il s'avère que les petites cheminées sont en parfait état, les deux grandes cheminées et ça c'est une étude au drone qui a permis de voir qu'elles devaient être consolidées. Elles ne nécessitent de très gros travaux mais juste de la consolidation sur quelques fissures à leurs sommets. Donc nous avons décidé que ces cheminées même si elles ne sont pas dangereuses à l'heure actuelle, cela fait partie de l'entretien et nous avons décidé de réparer ces fissures par la même occasion pendant cette semaine de travaux afin que le bâtiment puisse continuer à accueillir les associations que la bibliothèque puisse rouvrir.

Alain MOYNE-BRESSAND : Est-ce que vous avez posé la question s'il fallait les supprimer ou les conserver ?

Mme FLORES : La grande cheminée qui a été effectivement au fil des années fragilisée, les photos sont impressionnantes nous avons des parties qui ressemblent presque à un puzzle tellement les fissures sont importantes, de plus elle penche, elle est en trois parties donc elle allait top ou tard s'effondrer, celle-ci sera supprimée en revanche les deux autres participent à l'architecture du bâtiment, elles, elles seront conservées et leurs états ne nécessitent pas d'être enlevées juste consolidées au niveau de leurs fissures. Pour nous c'était important de faire un état des lieux et que l'entretien intervienne pour ces deux autres cheminées avant que l'on se retrouve dans une situation qui engendrerait ce que nous avons vécu il y a dix jours à savoir la fermeture en raison du danger encouru.

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

**D2025\_053**

### **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Madame la maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application du code de procédure pénale, il est demandé aux communes de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré d'assises.

La répartition du nombre total de jurés pour la commune de Crémieu s'élève à 3 personnes. Toutefois le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui-ci, fixé par arrêté préfectoral.

Suite au tirage au sort à partir de la liste électorale, le Conseil Municipal délibère et désigne en qualité de jurés d'assises, les personnes suivantes :

- IDBELKAS Nadjat
- MINSSIEUX Christian Marie Michel
- MAESTRO / Maestro Raphaël
- ROULOT Yves Jean Hubert
- COUTURIER / BORGOGNO Géraldine Catherine
- GAILLARD Guy
- JULLIEN Stéphane Charles Lucien
- CHEVILLON / LAFONTAINE Marie-Paule
- CROUZET Frédéric Sylvain Christian

**D2025\_054**

### **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

La maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

Compte tenu qu'il est nécessaire de renforcer le service périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026, il convient de créer des emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

La Maire propose :

- De recruter 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

d'activité pour une période de 12 mois. Ces agents assureront des fonctions d'agent périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 9h. Ils devront justifier d'une expérience professionnelle dans un service périscolaire. La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- La Maire est chargée de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer un contrat de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant que les besoins du service périscolaire nécessitent le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- **DECIDE :**
- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Florian CASTOR : Je voulais juste savoir si c'étaient des recrutements supplémentaires par rapport à la délibération qui a été prise au dernier conseil, donc c'est ça on conserve toujours le 3 + 1 de la dernière délibération et là on rajoute un + 2 mais de 09h00 ?

Mme FLORES : Tout à fait.

Arrivée de M. Christophe GENEVOIS.

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme BERCHOUX, M. BOIS, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GRECIET, Mme HERNANDEZ, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme MULARD, M. RIOU, M. ROCHE, M. SNYERS, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. GEOFFRAY à M. MOYNE-BRESSAND,

**D2025\_055**

### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE**

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations communautaires n°92, 93 et 96-2022 du 13 juillet 2022 portant approbation du projet du territoire des Balcons du Dauphiné ;

Vu la délibération n°09-2025 du conseil communautaire prenant acte du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes et du bilan des actions 2024 du projet du territoire ;

Vu le rapport d'activité 2024 et le bilan des actions 2024 du projet de territoire des Balcons du Dauphiné ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes et du bilan des actions 2024 du projet du territoire ;
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pierre-Yves BOIS : En 2024 la Communauté de Commune a poursuivi la mise en œuvre du projet de territoire qui avait été adopté en 2022 qui portait sur 5 enjeux majeurs, l'accès aux services, la ressource en eaux, la biodiversité, le climat et les mobilités. Ce rapport d'activité montre une institution en mouvement structurée et efficace au service des 47 communes membres. Donc 4 points à souligner, le 1<sup>er</sup> c'est une méthode de travail mutualisé, c'est une coopération qui est jugée par la com com comme historique le PCI s'appuie sur la mutualisation des services avec les communes et notamment avec plus de 1000 dossiers urba qui ont été traités en 2024 dont 73 % de dématérialisés, il y a la mise en place du schéma de mutualisation pour la période 2025/2029 qui a été adopté avec des niveaux d'engagement différent, un service à la carte suivant les besoins des communes qui doit améliorer à la fois la solidarité intercommunale, la qualité de service et accélérer les projets structurants et il y aussi un dispositif de coopération financière, un fond de concours de 4 millions d'euros entre 2024 et 2026, c'est 70 projets qui ont été accompagnés, mobilité douce, rénovation énergétique, aménagement public, aide aux entreprises etc. En 2<sup>ème</sup> point il y a des ressources qui sont jugées solides et bien gérés par la communauté de communes avec plus de 380 agents formés au niveau des ressources humaines et la mise en œuvre d'un plan d'égalité femmes/hommes, des finances qui sont toujours à l'équilibre avec une épargne brute supérieure à 10 %, 47 millions d'euros de fonctionnement et 24 millions d'euros d'investissement c'est une stratégie qui est jugée prudente et maîtrisée. Au niveau des achats publics c'est la structuration d'un service dédié avec 9 contrats qui ont été notifiés en 2024 et notamment les groupements de commandes pour mutualiser les coûts entre les communes et c'est également la création d'un observatoire pour suivre les politiques publiques via des indicateurs des cartes et des tableaux de bord qui sont présentés à chaque conseil communautaire. Le point n° 3 concerne des actions concrètes et porteuses de sens avec sur le volet économie et emploi une optimisation du foncier économique avec un soutien aux commerces de proximité, au niveau du tourisme c'est le développement des vélos routes avec notamment la Via Rhôna et la valorisation du patrimoine et des sites naturelles sur l'eau et l'environnement, c'est le plan de gestion des zones humides, la charte GEMAPI, la restauration de rivière et de berge. Les mobilités avec la promotion du covoiturage, le développement des pistes cyclables au niveau des différents pôles ainsi que l'étude de la future liaison Lyon / Crémieu en tram. Au niveau petite enfance santé et inclusion, il y a la création de maison de santé dans différents secteurs du territoire, le soutien à l'accueil des jeunes enfants et le développement des services à la population. Sur le volet énergie et climat il y a l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique et des zones d'accélération au niveau des ENR donc les énergies renouvelables. Côté culture et sports il y a eu des parcours éducatifs et surtout la labélisation terre de jeux 2024 dont Crémieu a bénéficié l'année dernière. Dernier point sur la gouvernance et un dialogue renforcé, la communauté de commune estime que les instances sont actives avec un conseil de développement et des rendez-vous territoriaux ouverts à la population, la mise en place d'un réseau des polarités pour une coopération renforcée entre les centres de service pour un aménagement équilibré du territoire et il y a le dispositif Leader, projet soutenu en 2024 avec un focus sur la transition écologique et la relocalisation économique. La conclusion pour ce rapport pour l'instance, c'est que l'année 2024 confirme l'efficacité de la méthode engagée depuis 2022 coopération, mutualisation, cohérence d'action et innovation grâce à une stratégie financière solide et des services mutualisés dynamiques, l'intercommunalité agit concrètement pour répondre au défi du territoire et améliorer le quotidien des habitants.

Alain MOYNE-BRESSAND : Je voulais faire quelques remarques sur ce dossier qui est très riche et important, je voudrais mettre en garde que la communauté de communes ne prenne

pas trop de compétences aux communes parce que si on vide les moyens de nos communes nous aurons de moins en moins d'élus et de plus en plus de problèmes. Par ailleurs dans la présentation et nous avons eu cette fin de semaine l'arrivée de personnes sur un terrain privée dans le cadre des grands déplacements des gens du voyage à savoir que la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la Capi et les Vals du Dauphiné depuis des années devaient se regrouper pour décider d'un site, il en est question dans le rapport mais on mentionne que l'on étudie donc il faudrait passer à une phase active car de plus en plus, on a bien vu ce qu'il s'est passé pour le propriétaire ce sont des coûts à sa charge et par ailleurs une situation très regrettable pour toute la région. Pour ce qui est du covoiturage nous avons à Crémieu le parking Grammont, ce parking sert souvent au covoiturage et je souhaiterais et je l'avais déjà demandé à la communauté de Communes, qu'il y ait un site de covoiturage sinon sur Crémieu mais vous avez à côté de la caserne des sapeurs-pompiers un terrain communautaire qui pourrait, aménagé, servir pour le covoiturage et que ce soit bien signalé parce que actuellement il n'y a pas de signalisation sur des sites de covoiturage sur le territoire de la CCBD et c'est un manque. J'ai vu également qu'il y avait des remplacements de véhicules automobiles à la communauté de communes et je regrette qu'il n'y ait pas de véhicule à basse consommation ou à consommation électrique. La communauté de communes, elle en a les moyens, doit donner l'exemple en la matière. Je souhaiterais aussi que la communauté de communes dans le rapport de la chambre régionale des comptes qui concernait la communauté ainsi que notre commune, une remarque a été faite concernant la compétence voirie et je souhaiterais que la communauté de communes étudie la reprise puisque c'était le cas précédemment, de l'entretien des voiries communales et intercommunales pour les collectivités parce que cela leur coûte très cher. Crémieu n'a pas un grand réseau de voiries communales, vous avez des communes sur la communauté où il y a plusieurs dizaines de kilomètres et ça coûte excessivement cher à des communes qui n'ont pas de ressources, pas de revenus. Voilà c'est les remarques que je voulais faire de façon générale.

Madame la Maire : Donc vous avez 4 remarques donc on va les traiter l'une après l'autre. On va commencer par votre remarque par rapport aux gens du voyages qui se sont installés sur un terrain privé à Villemoirieu, donc nos voisins immédiats effectivement, Pierre-Yves tu veux en parler puisque ça a été évoqué en conseil communautaire jeudi dernier ?

Pierre-Yves BOIS : L'idée c'est juste de rapporter les propos qui ont été tenus par le Président de la Communauté de Communes et qui n'engage que lui. Je ne suis que le messenger. Il nous a bien été signalé que, étant donné que c'était sur une propriété privée, les forces publiques ne pouvaient pas agir comme elles auraient pu le faire sur une propriété publique donc ça, ça a été regrettable et le mal pour un bien j'ai envie de dire c'est que ça a réactivé les études concernant une aire d'accueil, de grande accueil pour les gens du voyages qui sera réalisée sur la commune de Villefontaine, ça a été acté et ça a été annoncé jeudi dernier que c'est la CAPI qui prendrait en charge cette responsabilité-là, pour à la fois la LYSED et à la fois la CCBD. Voilà pour ce point-là.

Madame la Maire : Le deuxième point c'était par rapport au parking Grammont et le covoiturage.

Kévin RIOU : Je peux réagir sur ce point-là. Effectivement on a été consultés par les Balcons du Dauphiné fin de l'année dernière il me semble justement sur où potentiellement installer une aire de covoiturage et on a effectivement donné la place Grammont comme solution également donc du coup on attend des retours de leur part sur le sujet, c'est à l'étude et ça va se mettre en place.

Alain MOYNE-BRESSAND : Alors il ne faut surtout pas donner comme emplacement de covoiturage la place Grammont. Il y a un terrain qui est bien situé intercommunal.

Kévin RIOU : En termes de mobilité il est.... L'idée d'une aire de covoiturage c'est que ça puisse aussi service aux crémolans pour qu'ils puissent s'y rendre à pied, en fait jusqu'à un emplacement sur lequel une voiture peut les récupérer et qu'ils puissent se déplacer. Si on le met en dehors de Crémieu, ça perd énormément de son intérêt. Le principe d'une aire de covoiturage ce n'est pas uniquement que les voitures se rendent au même endroit pour que les personnes montent dans une seule voiture, c'est aussi qu'une voiture puisse prendre des gens à pied, qui viendraient à pied ou à vélo et pour le coup si on le mettait sur le terrain dont vous parlez derrière la caserne on perd tout ce potentiel-là. Ça oblige à aller en voiture jusque derrière la caserne pour ensuite repartir dans une autre voiture.

Madame la Maire : Le 3<sup>ème</sup> point concerné, les voitures de la CCBD qui n'étaient pas à basse consommation donc là je pense que on n'a pas la réponse et on va leur poser la question.

Pierre-Yves BOIS : C'est un problème d'infrastructures en fait. Ils n'ont pas les moyens aujourd'hui d'avoir autant de bornes de recharge que de voitures, c'est pour ça qu'ils ont préféré en termes de coût être sur des véhicules non électriques malheureusement.

Madame la Maire : Et le 4<sup>ème</sup> point c'était la compétence voirie, votre souhait c'est de la voir reprendre par la communauté de communes en raison des frais importants qu'elles occasionnent pour les communes. Alors c'est vrai que les frais de voiries sont extrêmement importants et que c'est une compétence qui nous incombe et ça effectivement ça serait une idée tout à fait intéressante si elle pouvait être prise par la communauté de communes.

Florian CASTOR : En 2022 la com com avait lancé l'appel à projet transition et mobilité durable sur lequel Crémieu a répondu. Est-ce que l'on aurait des échos comme quoi c'est un projet qui pourrait être relancé dans le futur par la com com ? Des nouvelles sollicitations de la com com sur la transition écologique ?

Kévin RIOU : Alors sur la partie mobilité durable je n'ai pas écho de nouvel appel d'offres dans ce sens-là. On est déjà en train de travailler sur des différentes études à l'échelle de la com com comme le schéma directeur cyclable dont on a parlé en commission et plus récemment le transport à la demande, mais qu'ils prévoient pour plus tard, j'avoue que je n'ai pas d'info je vais le noter.

Florian CASTOR : C'était plus dans l'idée qu'un nouveau bâtiment vienne se rajouter aux études des 3 déjà existants : gymnase, écoles et salle des fêtes, imaginons qu'on souhaite rajouter un 4<sup>ème</sup> établissement, voir si on pouvait prétendre à un nouvel accompagnement car là je crois que l'on était au plafond max de ce qu'ils pouvaient donner, c'est pour ça que je parle d'un nouvel appel à projet.

Elisabeth FAVRE : Pour compléter là-dessus, effectivement quand on avait vu Vincent, à la communauté des Balcons qui gère ces appels à projet par rapport au nombre d'habitants de Crémieu nous sommes éligibles à 133 305 € par groupement d'année parce que c'est sur plusieurs années donc 2022/2024 on en a bénéficié, et pour le dispositif 2024/2026 on a déjà prévu de flécher la maison de santé pluri professionnel et le reste à priori sur le bâtiment de la poste. Après c'est vite arrivé les 133 305 € donc quand on ne veut perdre aucun euro de ce à quoi on a le droit au potentiel avec ces appels d'offres de la com com,, mais effectivement c'est vite atteint, il faudra attendre 2026 donc après les élections pour voir si la nouvelle mandature de l'interco renouvelle les choses mais là on a tout rempli.

Florian CASTOR : C'est bien de souligner que l'on est au max des demandes que l'on puisse faire.

Alain MOYNE-BRESSAND : Dans le rapport je n'ai pas vu où l'on parle des petites villes de demain parce que cela concerne la communauté de communes et notre commune, où en est



le dossier des petites villes de demain, la personne qui est chargé de mission est-elle toujours en poste ? Y a-t-il des relations constructives entre la commune et la communauté de communes ?

Mme FLORES : Ce point n'apparaît pas effectivement dans ce que nous allons voter ce soir, le projet PVD avance bien, on a encore eu un échange extrêmement constructif mercredi dernier donc oui le projet avance bien. Là en revanche ce soir, nous sommes amenés à voter, je le rappelle ce rapport de l'intercommunalité et pas les points autres, petites villes de demain pourra faire l'objet d'une question orale, il n'y a aucun souci, on vous expliquera c'est vraiment un projet qui avance et qui nous réjouit car c'est vraiment un beau projet donc on pourra en parler ultérieurement mais là c'est vraiment le rapport que l'on doit voter tel qu'il vous est présenté.

**D2025\_056**

### **CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « DIALOGUE CITOYEN »**

Vu l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du CGCT, il est proposé au conseil municipal la création de la commission municipale « Dialogue citoyen ».

#### **Membres :**

- Julie-Isabelle JEANSONNE CASTANEDA
- Florian CASTOR
- Elisabeth FAVRE
- Gaëlle MULARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création de la commission municipale « Dialogue citoyen » ;
- **APPROUVE** la composition de cette commission par les membres inscrits dans la présente délibération.

Alain MOYNE-BRESSAND : J'en profite pour faire à nouveau la remarque que l'opposition constructive, on vient de s'en rendre compte avec petites villes de demain, n'est jamais invitée à des réunions, ce que nous faisions précédemment, que ce soit pour le copil d'EZT ou petites villes de demain, vous participiez toujours, là vous vous réunissez entre vous et l'on n'est pas au fait de ce qu'il se passe, ce que vous dites pour le dialogue citoyen, c'est également vrai pour le dialogue entre élus.

Julie-Isabelle JEANSONNE : Pour ma part dans les projets que nous allons porter au sein de cette commission on a justement l'intention de vous inviter dans la commission pour travailler ensemble sur les réponses que nous apporterons. Je n'ai pas eu à porter de copil en tant que tel sur les projets EZT, il y a plein de choses qui ont été mis à l'arrêt concernant cet espace mais pour l'instant chaque fois qu'il y a eu des réunions dans la démarche d'aller vers les gens, je l'ai porté avec un co-élu de la commission que je connaissais bien, c'est pourquoi aujourd'hui je cherche à formaliser les choses pour qu'il y ait un travail réel en transversalité et puis en tant que concitoyen de Crémieu vous êtes tous amenés à venir à la réunion quand vous êtes concernés par la réunion qui se met en place dans votre quartier d'habitation, on peut se croiser aussi dans ces moments-là.

Kévin RIOU : Je voudrais compléter, je suis référent de petites villes de demain et en fait les projets sur lequel on travaille sur les petites villes de demain sont traités dans la commission mobilité active dans lequel Monsieur CASTOR et Mme HERNANDEZ sont conviés à chaque fois. C'est un sujet que l'on a parlé avec vous également.

Azucena HERNANDEZ : Ce qui veut dire que dans petites villes de demain on ne parle que de mobilité ?

Kévin RIOU : A la première commission de mobilité active, j'ai expliqué ce que cela voulait dire mobilité active et notamment le cadre de vie dans lequel on se déplace à pied et à vélo et du coup dans ce cadre-là on peut faire le parallèle avec la commission environnement sur la végétalisation sur le fait de repenser l'espace donc ce n'est pas qu'une question de mobilité pure et dure, c'est vraiment le cadre de vie dans le cadre du déplacement à pied, à vélo.

Mme FLORES : Donc on va peut-être redire les noms

Julie-Isabelle JEANSONNE : Donc moi-même Julie-Isabelle JEANSONNE CASTENADA, Elisabeth FAVRE, Gaëlle MULARD et Florian CASTOR.

Azucena HERNANDEZ : Est-ce que je peux poser une petite question ? Quand j'ai lu l'ordre du jour de ce soir, de ce conseil, cette création de commission m'a un peu interpellée parce que pour moi ça ressemble à un début de campagne électorale, on va vers les citoyens, toutes les municipalités se sont lancées déjà dans des débuts de campagne électorale voilà ça m'a interpellée, je me suis vraiment interrogée...

Mme FLORES : Tu l'a interprété de la sorte mais depuis le début de notre mandat, je te rappelle que nous avons tous les samedis matin des permanences où nous recevons des crémolans, nous avons des permanences « urba » un vendredi sur deux, il y a d'autres permanences qui vont se mettre en place, ce n'est pas être en campagne que d'aller vers les crémolans, d'écouter, d'avoir des temps d'échange avec eux, cela fait vraiment partie de notre vision de la politique, c'est-à-dire une dimension citoyenne d'écoute et de concertation et ce sont des personnes qui ont besoin d'être entendues qui ont besoin d'être accompagnées sur des projets, je pense notamment à tout ce qui a trait à l'urbanisme donc c'est vraiment là-dedans ce n'est pas du tout du démarchage, du porte à porte.

Kariman ABELIN GENEVOIS : Je voulais simplement rajouter que les réunions publiques avaient déjà eu lieu depuis début 2025 et que c'est une forme de formalisation pour vous inviter aussi dans cette commission et de pouvoir proposer des choses. On commence, on apporte des idées nouvelles, on expérimente c'est comme un laboratoire d'idées et on aboutit à une commission parce que l'on est mûrs pour ça et c'est pas du tout une volonté de faire de la politique politicienne, les gens sont invités, vous êtes invités à en discuter et ensuite il y aura des actions qui seront plus concrètes que les réunions publiques qu'on a déjà eues.

Julie-Isabelle JEANSONNE : En fait nos concitoyens attendent des réponses, donc quand ils se donnent du temps pour se déplacer à notre rencontre, pour avoir un temps d'échange où dans certains cas ils partagent des difficultés qui sont assez importantes, des problématiques qui sont lourdes au quotidien, des questions pour lesquelles ils ne trouvent pas de réponses je ne peux pas leur promettre de régler, de trouver des solutions toute de suite mais au moins la réflexion elle doit avoir lieu, on trouve qu'au sein d'une commission c'est important, qu'on puisse se structurer et avancer avec un calendrier établi, avancer avec des objectifs de mission établi et transmettre aussi aux agents municipaux, être dans la fluidité des informations pour améliorer un peu si on peut contribuer à l'amélioration ou à la réflexion de permettre aux gens de poser des questions et d'avoir des réponses.

Azucena HERNANDEZ : Le principe ne me dérange pas, bien au contraire, je suis pour le dialogue citoyen, je voulais juste souligner ça.

### **Relevé des décisions de madame la maire :**

Rapport des décisions de madame la maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- 12/02/2025 : Acceptation de dons de livres à la Bibliothèque municipale de Crémieu, pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2024 : 10 romans jeunesse, 13 albums jeunesse, 6 contes, 4 BD jeunesse, 11 documentaires Soit un total de : 44 documents ;
- 19/02/2025 : Demande de contrepartie d'image de la Région pour le salon du livre 2025, à hauteur de 600 € ;
- 07/03/2025 : Renouvellement de la concession n°958 pour une durée de 30 ans au cimetière communal ;
- 10/03/2025 : Notification du marché public de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles au candidat « Relations Urbaines » ;
- 24/03/2025 : Acceptation de deux dons respectifs de 671,01 € et 371,03 € de l'association Anim'Crémieu ;
- 04/04/2025 : Acceptation de dons de livres à la Bibliothèque municipale de Crémieu, pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025 : 7 albums jeunesse, 1 BD adulte, 1 roman adulte, 5 documentaires Soit un total de : 14 documents ;
- 07/04/2025 : Modification de la régie « Animations » ;
- 28/04/2025 : Paiement d'honoraires au cabinet d'avocats Doitrand et Associés pour un montant de 2 880 € dans le cadre du contentieux Meules Curt c/ Commune de Crémieu ; et honoraires d'un montant de 2 400 € au cabinet d'avocats Philippe Petit dans le cadre du contentieux GOBET c/ Commune de Crémieu ;
- 30/04/2025 : Travaux de d'étanchéité et de réfection de la couverture en Lauzes de la tête de mur du rempart de la colline Saint Hippolyte. Travaux réalisés par l'entreprise MOYNE TRADITION pour un montant de 26 220,00 € TTC.
- 30/04/2025 : Dépôt de plainte pour des propos diffamatoires tenus sur la page Facebook officielle de la ville de Crémieu ;
- 07/05/2025 : Signature de la convention entre la commune de Crémieu et la commune de Pont-de-Chérucy dans le cadre du dispositif du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté pour l'année scolaire 2023/2024 (1,50 € par enfant) ;

**DROIT DE PLACE - TARIFS « FOIRE OCCASIONNELLE »**

Vu la délibération n° D2024\_096,

Il est proposé au conseil municipal d'abroger la délibération n° D2024\_096 relative au droit de place instauration d'un tarif « foire occasionnelle » pour permettre l'installation de commerces sur le domaine public en dehors des manifestations à tarifications spécifiques déjà instaurées, et d'adopter de nouveaux tarifs comme suit :

- 2 € le ml pour les exposants locaux
- 3 € le ml pour les exposants extérieurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°D2024\_096,
- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus.

Florian CASTOR : Oui j'avais une petite question par rapport à cette délibération, c'était le 24 novembre dernier on avait voté un prix du mètre linéaire de 15 euros pour les foires occasionnelles. Je voulais juste savoir si entre la période du 24 novembre 2024 et la délibération de ce jour, des entités avaient profité dans le cadre de leurs activités manifestation de ce fameux prix mètre linéaire et auquel cas est ce qu'il est prévu, je vais employer le terme remboursement, je n'ai pas de synonyme mieux prévu mais de revenir en arrière pour ceux qui entre novembre 2024 et aujourd'hui auraient payé 15 € du mètre linéaire alors qu'aujourd'hui on va passer à deux et à trois. Donc savoir combien de personnes auraient pu en prétendre et s'il y en a, est ce qu'il est prévu qu'on puisse rembourser le quota pour pas qu'ils soient pénalisés 6 mois, d'avoir fait une manifestation 6 mois avant ?

Gaëlle MULARD : Alors concrètement, a utilisé ce droit de place l'association de trufficulture uniquement parce qu'en fait ils se sont proposés, ils avaient envie de faire cette petite foire tous les 15 jours je crois.

Madame la Maire : Toutes les semaines sur une période déterminée.

Gaëlle MULARD : Il n'y a pas eu d'autres demandes concrètement. Les tarifs qui ont été appliqués étaient ceux qui avaient été votés en novembre. Là ça va être de nouveaux tarifs donc à partir de demain normalement ça sera 2 € et 3 € le mètre linéaire. Il n'y a pas de changement et de remboursement. Ce sont les tarifs qui sont actés qui sont valides au moment où les personnes demandent à utiliser certains lieux.

Florian CASTOR : Je suppose qu'il n'y avait pas eu de plainte de sa part vu qu'il avait mis en place cette activité, qu'il souhaite je pense pour venir l'année prochaine de nouveau et qu'il profitera de ces nouveaux tarifs.

Madame la Maire : C'est un souhait de sa part. On l'a rencontré ensuite et ils sont extrêmement contents. Effectivement non seulement ça crée un événement à Crémieu dans une période qui est un peu plus calme et ensuite ça leur a permis d'écouler leur stock, de faire profiter le plus large public de leurs produits donc ils sont ravis vraiment et on espère que l'an prochain d'autres producteurs qui ont commencé déjà un petit peu à se présenter à nous étoffent un petit peu ce marché.

Florian CASTOR : Par contre il y a le terme producteur vis-à-vis du marché du mercredi matin est ce qu'il a une certaine cohérence aussi au niveau du prix ?

Madame la Maire : Oui

**D2025\_058**

**TARIF « SORTIE CULTURELLE »**

Vu la délibération n° D2025\_029,

Il est proposé au conseil municipal d'abroger la délibération D2025\_029 instaurant un tarif « sortie culturelle » de 25 € à destination des crémolans pour les visites de l'exposition à Grenoble « A l'assaut des châteaux forts » et d'un second musée grenoblois en second partie de journée. Il est proposé au conseil municipal d'instaurer la gratuité des frais de transport pour les crémolans, ces frais seront supportés par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Abstention : Alain MOYNE-BRESSAND, Sébastien GEOFFRAY (pouvoir à Alain MOYNE-BRESSAND),

- **ABROGE** la délibération n° D2025\_029,
- **INDIQUE** que les coûts de transport seront entièrement pris en charge par la commune pour cette sortie culturelle,
- **AUTORISE** madame la maire à prendre tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

**D2025\_059**

**ADHESION AU CEREMA (CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE, L'AMENAGEMENT)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au Cerema permet notamment à la commune de Crémieu :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la commune de Crémieu participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales)
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 500 €.

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la commune de Crémieu, il est proposé d'adhérer au Cerema et de désigner le représentant de la commune dans le cadre de cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'adhésion de la commune de Crémieu auprès du Cerema pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- **DECIDE** de régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée sur la ligne budgétaire 6281 : Concours divers ;
- **DESIGNE** Mme Elisabeth FAVRE comme représentante de la commune de Crémieu au titre de cette adhésion ;
- **AUTORISE** madame la maire à prendre tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

D2025\_060

**APPROBATION DU FORMULAIRE ET DES TARIFS DE DEMANDE D'UTILISATION  
PONCTUELLE DE LIEUX / MATERIELS MUNICIPAUX – PARTICULIERS, ENTREPRISES,  
COMMERCANTS**

Vu la délibération n°D2025\_008,

Sur proposition de Monsieur Alain SNYERS, adjoint en charge du commerce ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°D2025\_008 ;
- **APPROUVE** le formulaire de demande d'utilisation ponctuelle de lieux / matériels municipaux pour les particuliers, entreprises et commerçants annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les tarifs décrits dans le formulaire de demande annexé à la présente délibération, à savoir :

| Matériel                  | Tarif à l'unité<br>crémolans | Tarif à l'unité<br>Non crémolans |
|---------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Livraisons / Voyage A / R | 75 €                         | 150 €                            |
| Tables                    | 5 €                          | 7.5 €                            |
| Chaises                   | 1 €                          | 1.5 €                            |
| Bancs                     | 2 €                          | 3 €                              |

- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Madame la Maire : Avant de passer au vote je tiens à dire que à partir du moment où nous la votons, nous nous engageons à ne pas en bénéficier en tant que particulier, entreprise ou commerçant.

Florian CASTOR : Je vais me retirer de cette délibération mais sans forcément parler du contenu parce que je ne participe pas à la délibération mais c'est de manière générale. Juste sur le format c'était la même chose pour les documents d'inscription Est-ce qu'il est possible d'envisager tout simplement d'avoir des PDF qui peuvent être remplis de manière dématérialisé c'est à dire directement depuis le logiciel et non pas imprimé manuscrite scanner. C'est une remarque générale que je n'associe pas que à ça et je m'arrête sur cela.

Madame la Maire : Mais qui serait beaucoup plus pratique effectivement.

Retrait de M. Florian CASTOR.

**DROITS DE PLACE – TARIFS POUR OCCUPATION DE LA HALLE – SOCIETES ET ORGANISMES DIVERS HORS ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Monsieur Alain SNYERS, adjoint en charge du commerce ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs suivants pour l'occupation de la Halle pour les sociétés et organismes divers, hors associations :

|                 |                                                   |                                                         | Prix   |             |          | Caution    | Electricité |
|-----------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------|-------------|----------|------------|-------------|
|                 |                                                   |                                                         | Heures | 1/2 journée | Journée  |            |             |
| <b>LA HALLE</b> | Bureau d'information touristique                  |                                                         |        |             | 280,00 € | 500,00 €   |             |
|                 | Sociétés et organismes divers (hors associations) | <b>1/4 travée pour les locaux</b>                       |        | 50 €        | 80,00 €  | 500,00 €   | 30,00 €     |
|                 |                                                   | <b>1/2 travée pour les locaux</b>                       |        | 90 €        | 160,00 € | 500,00 €   | 30,00 €     |
|                 |                                                   | <b>La travée à but lucratif pour les locaux</b>         |        | 180 €       | 350,00 € | 500,00 €   | 30,00 €     |
|                 |                                                   | <b>La halle complète à but lucratif pour les locaux</b> |        | 360 €       | 500,00 € | 1 250,00 € | 60,00 €     |
|                 |                                                   | La travée à but lucratif pour les extérieurs            |        | 200 €       | 350,00 € | 500,00 €   | 40,00 €     |
|                 |                                                   | La halle complète à but lucratif pour les extérieurs    |        | 400 €       | 700,00 € | 1 250,00 € | 80,00 €     |

- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Madame la Maire : ça a été aussi effectivement à la suite d'une des réunions avec les commerçants. Les commerçants voulaient un quart de travée et en fait la précédente délibération qui était en vigueur rendait ceci impossible et avec des prix astronomiques puisqu'on était sur des 700 €, on vous propose justement cette révision pour permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir avec des prix tout à fait corrects, favoriser et organiser des événements.

Elisabeth FAVRE : J'ai une question. L'allée centrale est plus large que les deux autres alors si on prend un quart de travée centrale c'est le même tarif qu'un quart de travée latérale ?



Patrick BALEH : On la prend au mètre finalement c'est l'étape.

Alain SNYERS : On s'est posés la question mais on ne va pas commencer à détailler en fait l'idée il y a la travée plutôt réservée au restaurant et la 1<sup>ère</sup> travée qui sert pour ce genre de choses c'est plutôt la travée Nord.

Patrick BALEH : Dans la plupart du temps ça se fait dans la travée centrale. Il y a une demi-travée qui est prise, celle de droite est occupée par les commerçants, je parle en étant ici et celle de gauche elle est rarement prise donc quand on parle c'est beaucoup de la travée centrale. Ça a toujours été comme ça.

Alain MOYNE-BRESSAND : Cette délibération par rapport à celle de novembre est totalement réaliste. Alors que celle de novembre était extrêmement farfelue.

Madame la Maire : Et celle qui était en vigueur précédemment l'était encore plus parce que demander 700 € à un commerçant pour pouvoir utiliser la Halle et faire un évènement c'était quand même, on ne se voyait pas l'appliquer. Donc c'est pour ça qu'en novembre on avait déjà revu et après avoir rencontré les commerçants qui sont quand même porteurs d'initiatives, on a décidé de revoir ceci. C'est pour ça qu'on va la soumettre au vote.

**D2025\_062**

### **ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

Madame Gaelle MULARD, adjointe en charges des Finances explique que le comptable public a adressé une demande de créances irrécouvrables. En effet, le comptable public assignataire n'a pu recouvrer des titres ou produits sur le budget communal.

Il existe deux types de créances irrécouvrables :

- 1) Les « **créances à admettre en non-valeur** » à la demande du comptable public sont des créances pour lesquelles l'irrécouvrabilité peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...), dans l'attitude de l'ordonnateur (refus d'autoriser les poursuites) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites définis au plan local). Ces créances sont soumises à l'approbation des élus qui peuvent exclure une ou plusieurs dettes de la liste soit en raison de poursuites estimées insuffisantes soit en raison de connaissances de nouvelles informations. Le conseil municipal doit alors motiver sa décision et la communiquer au comptable.
- 2) Les « **créances éteintes** » sont des créances dont la décision d'irrécouvrabilité émane d'un jugement de commerce, du tribunal de grande instance ou dans le cadre d'une procédure personnelle de surendettement. Ces créances éteintes s'imposent donc aux élus et la délibération ne peut qu'entériner la décision des juges.

La décision en non-valeur n'annule pas la dette. Il s'agit d'une simple mesure d'apurement administratif de la comptabilité tenue de la trésorerie. L'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à une meilleure fortune.

A titre indicatif, ces recettes concernent :

#### **Créances à admettre en non-valeur**

| Exercice     | N°titre | Montant | Article comptable | Motif de la présentation |
|--------------|---------|---------|-------------------|--------------------------|
|              |         |         |                   |                          |
| <b>TOTAL</b> |         |         |                   |                          |

### Créances éteintes

| Exercice     | N°titre | Montant      | Article comptable | Motif de la présentation   |
|--------------|---------|--------------|-------------------|----------------------------|
| 2022         | 384     | 540 €        | 70323             | Clôture insuffisance actif |
| <b>TOTAL</b> |         | <b>540 €</b> |                   |                            |

Madame Gaelle MULARD propose d'admettre en non-valeur et en créances éteintes pour les montants suivants :

| Compte                                | Montant      |
|---------------------------------------|--------------|
| 6541 – Créances admises en non-valeur |              |
| 6542 – Créances éteintes              | <b>540 €</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur et en créances éteintes pour les montants suivants :

| Compte                                | Montant      |
|---------------------------------------|--------------|
| 6541 – Créances admises en non-valeur |              |
| 6542 – Créances éteintes              | <b>540 €</b> |

- **AUTORISER** l'inscription des crédits au budget communal 2025 aux comptes 6541 et 6542, pour les créances afférentes à ce budget.

Un défaut de quorum est constaté pour les délibérations D2025\_063 à D2025\_066, les élus intéressés s'étant retirés des débats et votes, ces délibérations ne peuvent être adoptées et feront l'objet d'un examen lors d'une séance ultérieure de conseil municipal, sans condition de quorum.

### Questions orales :

Questions orales déposées par le groupe des élus municipaux « S'unir pour Crémieu » :

- La commission environnement de l'ancienne mandature avait prévu d'aménager avec des points de compostage pour les crémolans la parcelle, anciennement PECHEUX, à la sortie Est de Crémieu en direction de Bourgoin Jallieu. **Envisagez-vous de poursuivre ce projet ?**

Elisabeth FAVRE : Donc effectivement cette parcelle qui est située en face de la résidence de la Tyne donc les services n'ont pas connaissance d'un projet validé. Donc en tout cas cela devait être des discussions mais rien n'a été retrouvé de validé donc nous c'est une parcelle sur laquelle nous nous sommes déjà questionnés puisque c'est une propriété communale clause de murs au bord avec une petite porte et un bâtiment légèrement à peu près en ruine à l'intérieur et légèrement en ronce. Voilà alors deux choses pour la question du compostage alors la compétence déchets est à la com com des balcons qui la transféré au SYCLUM. Il y a actuellement une plateforme de compostage communal à Crémieu qui est au Boulevard de

la Porte Neuve, des plateformes qui sont dans certaines résidences et ainsi qu'au restaurant scolaire de Saint Augustin et des Dauphins. De nouveaux sites de compostages vont être mis en place à l'automne en même temps que toute la collecte liée aux ordures ménagères qui va être revue par le SYCLUM. Donc le SYCLUM gère 94 communes, Crémieu est une des 94 et nous sommes dans les dernières à passer dans la moulinette de refonte du système de collecte du SYCLUM. Cette refonte de la collecte associera avant tout la réduction des déchets collectés donc ça commence par le fait de composter effectivement donc des nouveaux sites de compostage vont être proposés, favoriser le geste de tri en mettant de nouveaux PAV pour les emballages et pour le verre et in fine collecter les ordures ménagères résiduelles. Donc il y aura bien à l'automne de nouveaux sites de compostage collectif. Dans les projets qui sont en cours les zones de compostages sont systématiquement liés à des points d'apport volontaire d'emballage et de verre et il y aura aussi du carton plié. Donc le site que vous mentionnez n'est pas opportun, n'a pas été jugé opportun pour d'une part parce que comme il est clos de murs et que c'est compliqué à Crémieu, les vieux murs en pierre de les enlever et on comprend pourquoi... actuellement on ne pourrait pas rentrer en véhicule à l'intérieur, il faut que les gens puissent arriver en véhicule et d'autre part la proximité avec la rivière interdit le fait de traiter des questions de déchets en bord de cours d'eau. Donc sur cette parcelle-là, il n'y aura pas de site de compostage. On pourra vous présenter plutôt à la rentrée quand le SYCLUM aura fini les études de sol pour qu'on fasse une présentation claire sur les nouveaux sites de dépôt des ordures ménagères au sens large et donc des points de compostage associés. Il faut savoir aussi qu'en parallèle le SYCLUM étudie sur l'ensemble du territoire des plateformes de dépôts de déchets verts associés à des déchèteries où les particuliers notamment pourraient aller déposer en véhicule. Voilà donc là c'est en projet il y a plusieurs sites qui sont à l'étude dont à côté de chez nous la déchèterie de Saint-Romain pour l'instant ce n'est pas acté. En tout cas sur Crémieu il y aura bien du compostage dans plusieurs endroits, il en faut beaucoup plus qu'actuellement c'est une évidence mais pas sur cette parcelle-là. Cependant sur cette parcelle là on est en réflexion si je puis dire, on a parlé plusieurs fois de ne pas laisser cette parcelle qui a des jolis murs et un bâtiment en ruine se pose la question de la débroussailler et de consolider le bâtiment et de la proposer à des citoyens, une association pour faire un site de jardinage par exemple. Donc peut être... Il y a des discussions en cours avec les services techniques pour la débroussailler peut-être avec les emplois estivaux, les jeunes de cet été. On en reparlera en commission cadre de vie environnement mais voilà on a cette parcelle dans nos discussions mais en tout cas par pour du compostage.

Virginie DESMURS-COLOMB : Est-ce-que vous avez des informations concernant les poubelles jaunes ?

Elisabeth FAVRE : oui alors les bacs jaunes, c'est pareil, c'est le SYCLUM à l'automne donc quand la date sera précise on communiquera bien évidemment, on souhaite aussi faire une réunion publique à la rentrée de septembre/octobre avec le SYCLUM pour présenter tout ce nouveau système de collecte. Mais effectivement tous les foyers accessibles avec un camion poubelle de tonnage classique donc je caricature, pas l'intramuros, vont être équipés de bacs jaunes à domicile gratuit mis à disposition par le SYCLUM ça se fera dernier trimestre 2025 ça c'est sûr. La période tout est en cours avec le SYCLUM. C'est surtout que l'on distribuera les bacs enfin il faut que en même temps les nouveaux points d'apports soient pour ceux qui n'ont pas de bac etc. Tout se fait ensemble mais tout est en cours.

- Le local, impasse des Marronniers, (anciennement la Trésorerie) qui était loué à la DGFIP est inoccupé depuis 20 mois maintenant et se dégrade. **Quels sont vos projets à court terme pour ce bâtiment ?**

Madame la Maire : Alors il y a un état des lieux qui a été fait. Il n'est pas magnifique on va dire mais il n'y a pas eu de détérioration de son état. Donc comme des projets ne sont pas en vue dans les années à venir nous avons eu comment dire, nous l'avons proposé à la location. Actuellement le garage est loué et plusieurs personnes notamment des commerçants qui souhaitent des lieux de stockage. On a eu des demandes des commerçants qui souhaitent pouvoir ranger leur mobilier d'été l'hiver etc...et proposer donc il y a des visites qui sont en cours avec une agence immobilière pour justement optimiser et répondre aux besoins des commerçants.

Alain MOYNE-BRESSAND : C'est regrettable, ce bâtiment étant situé à l'entrée de Crémieu, que la poste n'est pas pu être installée et que ce soit maintenant un débarras.

Madame la Maire : Alors je ne pense pas que quand un commerçant ou un particulier à besoin d'un endroit pour stocker des affaires ce soit un débarras. Et d'autre part, le projet de la poste à l'endroit où elle est, est en cours et avance bien.

Avant de clore ce conseil on souhaitait répondre aux questions éventuelles du public... Il y avait le vœux la volonté de faire des focus sur quelques points très rapidement. Le premier focus Pierre-Yves.

Pierre-Yves BOIS : Je vais laisser Philippe.

Philippe FRANCOIS : Devant la demande croissante de nos concitoyens sur des demandes d'aides, aide alimentaire, pour les orientés vers différents services sociaux. Nous avons pris avec Pierre-Yves la décision de créer une permanence sociale afin de mieux aiguiller nos concitoyens qui sont en grande difficultés donc ça se fera le jeudi à l'inverse de la banque alimentaire parce que je ne pourrais pas être à la banque alimentaire et aux permanences. Et les permanences se tiendront je pense tous les après-midis suivant la demande des personnes, je me mettrai à leur demande soit le matin soit l'après-midi quand ils seront libres ou quand ils pourront venir.

Azucena HERNANDEZ : Je sais que les demandes affluaient à la banque alimentaire et en mairie. On a toujours trouvé une disponibilité pour les recevoir de façon individuelle parce que...

Madame la Maire : C'est très important.

Philippe FRANCOIS : ça sera individuelle

Azucena HERNANDEZ : et rapidement parce que tout est urgent dans les affaires sociales/

Philippe FRANCOIS : Selon comment on les a, par téléphone, pareil parfois ils sont orientés par le département ou on en a même qui viennent à la banque alimentaire et on essaye de reprendre par la suite pour leur refaire un point parce que on a l'obligation d'au moins faire l'entretien d'une heure avec eux pour retrier tous les points

Azucena HERNANDEZ : Très bonne chose.

Madame la Maire : Focus suivant

Daniele DECHERF : Alors donc la fête de la Saint-Jean. En fait en ce début d'année quand il y a eu le repas des anciens organisé par le CCAS, on a souhaité leur donner la parole pour nous énumérer un petit peu des choses qu'ils avaient aimé autrefois et ils nous ont parlé notamment de la Saint-Jean donc tel que ça se faisait avant. Donc on a souhaité remettre ça un petit peu à l'ordre du jour non pas ; même si certain, je n'en doute pas seraient prêt à sauter le feu. On ne va peut-être pas aller jusque-là mais on a souhaité fêter l'été tous ensemble et

donc leur proposer à la maison Mestrallet au Jardin le mardi 24 juin à 19h donc un repas accompagné d'une animation musicale par une chanteuse. Et donc ce repas on l'a tout d'abord, ouvert aux personnes âgées. On les a sollicités en premier lieu parce que...

Madame le Maire : Parce qu'ils étaient à l'initiative de l'idée.

Daniele DECHERF : Oui oui parce que c'est eux. Avec leur idée ils ont eu ce souhait de refaire un peu la fête de la Saint Jean. Donc on a envoyé des invitations et donc aujourd'hui on a encore de la place, on va ouvrir à l'ensemble des crémolans et de ce fait à partir de demain nous ferons la distribution affiche, sur le Facebook de la mairie, panneaux de la mairie etc. de façon à ce que En fait c'est quand même en places limitées, donc il nous reste encore des places mais disons que bon il faut quand même du coup penser à s'inscrire rapidement en mairie parce que on a une centaine de places et on ne pourra pas plus.

Madame la Maire : Focus suivant ; Alors ils nous semblent important de faire un petit point sur l'école Saint Augustin qui a quand même subis pas mal de déconvenue ces derniers mois. Donc dès que nous avons eu la validation que les Algeco pouvaient être mis à disposition nous nous sommes immédiatement rapprochés et du diocèse et de la direction de l'école et les enfants ont pu depuis la rentrée intégrer ces Algeco. De plus il y avait également des travaux qui étaient prévus pour refaire la charpente qui a été fragilisée et ces travaux, c'est bon on a eu l'accord tout va être lancé. L'idée est la suivante que les travaux puissent commencer rapidement. Ils peuvent avoir lieu même en période de cours des enfants. Il y aura juste le déchargement de matériaux etc qui aura lieu le mercredi pour pouvoir commencer après les travaux et l'idée est la suivante c'est que les travaux commencent rapidement pour ne pas impacter la rentrée prochaine et que l'école puisse travailler sereinement dès septembre prochain. Donc bonne nouvelle pour l'école Saint-Augustin.

Focus affaires scolaires.

Christophe GENEVOIS : Donc je vais vous faire en cinq point un petit focus sur la primarisation qui a été acceptée par l'IEN. Donc nous aurons bien à la rentrée Mme MENU qui sera directrice du groupe scolaire Les Dauphins qui aura donc en charge les élèves de la maternelle jusqu'en CM2. Un 2<sup>ème</sup> point qui a été validé par notre inspecteur national de l'éducation nationale monsieur CAROFF par l'envoi d'un mail aux directrices l'initiative nationale sur le territoire d'éducation rurale en partenariat avec la CCBD dans laquelle Crémieu s'est investie pour mettre en place on va dire une démarche où l'enfant est au centre du dispositif parce qu'on s'est aperçus que, pas que moi, l'éducation nationale s'est aperçue que nos enfants, qu'ils soient en maternelle, en élémentaire, en garderie, au restaurant scolaire, au centre de loisirs ou dans des associations, ce sont les mêmes enfants qui viennent. Donc ils se sont dit que cela serait bien de mettre en place une cohérence et une cohésion en relation avec le projet d'école, donc projet d'école qui va être revu parce qu'effectivement vu qu'il y a priorisation le projet d'école va être revu. Donc Mme MENU la directrice va lancer son projet d'école pour la rentrée et nous allons pouvoir intervenir à travers, du TER au prochain conseil d'école où nous concentrerons certaines actions, nous le ferons conjointement avec les enseignantes pour avoir une cohésion, notamment sur les règles de vie, sur comment vivre ensemble pour éviter qu'un enfant qui se retrouve dans un bâtiment qu'il connaît à l'école ait une règle différente parce qu'il est sur un temps scolaire ou en centre de loisirs. L'enfant lui il ne comprend pas pourquoi les règles sont différentes alors qu'il est dans un même lieu. Ensuite, il y a un point particulier sur le conseil municipal du 31 mars 2025 où j'étais absent pour des raisons professionnelles, concernant une alerte qui a été faite par des représentants de parents concernant des problématiques notamment lors de la garderie ou du restaurant scolaire d'autant plus que ces remarques qui avaient été traitées au conseil du 27 mars où nous avons appelé aux représentants des parents d'élèves que quelle que soit la problématique, la

première chose à faire, c'était de prendre contact directement avec Magali qui est responsable du périscolaire, si elle n'est pas là avec moi, ou toute personne de la mairie en disant bien que nous sommes à l'écoute et que rien n'est caché et toutes les remontées qu'il a pu y avoir depuis le 31 mars sont traitées ou ont été traitées directement par Magali en recadrant si nécessaire les intervenants de la mairie et en rappelant les règles de vie, d'attitude que tous et toutes doivent avoir. Un autre point un petit peu plus sympathique pour les parents la mise en place du portail unique. Depuis le 16 mai, il vous est possible chers parents d'enregistrer votre enfant sur le portail unique dont le lien est sur le site de la mairie. C'est un portail unique porté par la com com et le fait de vous enregistrer vous donnera accès dans très peu de temps au restaurant scolaire, à la garderie, au centre de loisirs et miracle de la technologie, et là je rejoins les PDF que l'on peut remplir en dématérialisé, le dossier ne sera rempli qu'une seule fois par famille, peu importe le nombre d'enfant et donc si un nouvel enfant arrive il faudra bien donner quand même quelques informations sur l'enfant, mais surtout le dossier va suivre les différentes structures et si un document comme la vaccination obligatoire est à partager avec le centre de loisirs, la garderie et le restaurant scolaire, et bien une fois que la vaccination sera enregistrée pour l'un des trois dossier, il sera disponible pour les trois dossiers et chaque année seront demandées uniquement les pièces nécessaires pour la constitution du dossier ou l'ouverture d'un nouveau service. Dernier point, la rentrée 2025 qui aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2025, nous avons eu confirmation par notre inspecteur de l'éducation nationale qu'il n'y aura ni ouverture ni fermeture de classe, donc le groupe scolaire des Dauphins aura trois classes en maternelle, on ne pense pas mettre en place de double niveau grande section / CP, 7 classes en élémentaire et toujours la classe ULIS ce qui apportera à Mme MENU la directrice, 2 jours de décharge pleins par semaine pour pouvoir gérer les deux écoles, enfin les deux bâtiments qui formeront le groupe scolaire et concernant la rentrée 2025, on s'est aperçus qu'il y avait beaucoup, beaucoup de vêtements qui traînaient à la garderie, au centre de loisirs et dans l'école donc, un message a été envoyé à tous les parents et à partir de juillet si les vêtements n'ont pas été réclamés par les parents, ils seront proposés en premier au CCAS, s'ils sont intéressés pour récupérer des vêtements et sinon bien sûr s'ils sont récupérables et en excellent état ils seront envoyés à Emmaüs à Bourgoin-Jallieu. Toujours affaires scolaires, la semaine prochaine nous avons le régiment de la Valbonne qui va intervenir dans plusieurs classes pour pouvoir former les enfants au premier secours. Donc c'est une première intervention qui va bénéficier aux CM1, CM2.

Gaëlle MULARD : Cycle 2, cycle 3

Christophe GENEVOIS : Oui, mais je dis pourquoi CM1 / CM2 parce que ce seront les premiers à partir soit en juin maintenant, soit en juin l'année prochaine et on a besoin de les former rapidement pour qu'ils puissent arriver au collège avec un niveau de formation suffisant et effectivement les élèves de CE1 / CE2, eux auront une première formation un petit peu plus légère cette année et auront une continuité l'année prochaine pour avoir une formation complète.

Azucena HERNANDEZ : Si je peux me permettre un petit complément d'information concernant le territoire d'éducation rurale, j'ai assisté aux premières réunions à la communauté de communes avec le cercle d'enseignants, il est question aussi on n'en parle pas suffisamment d'ouvrir aussi les portes aux entrepreneurs locaux à toutes sortes de métiers classiques ou des métiers un peu exclusifs pour un besoin particulier dans une entreprise locale et de permettre d'envisager à ces enfants d'autres professions que les professions classiques, des parents et environnement proches, ouvrir le champs des possibles et je trouve que c'est aussi quelque chose de très intéressant pour leur permettre d'aller vers d'autres voies qu'ils n'auraient pas envisagées au préalable.

Gaëlle MULARD : En fait, cela a déjà été fait cette année mais ça concerne le collège, c'est le dispositif 555 pour les cinquièmes avec des entreprises du secteur.

Azucena HERNANDEZ : Et c'est déjà prévu aussi dans le dispositif, des entreprises s'engagent dans un dispositif national aussi où on sollicite les entreprises pour qu'elles se rapprochent des établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Alain MOYNE-BRESSAND : Je me félicite que nous ayons signé ce partenariat avec le régiment santé de la Valbonne puisque ça fait partie de leur volonté de participer au sein des écoles pour apprendre les règles, les bases premières pour intervenir, soigner et bravo que ça puisse se faire à nouveau à Crémieu.

Madame la Maire : Est-ce qu'il a un focus suivant ?

Elisabeth FAVRE : Il y a un focus en lien avec les écoles et l'environnement. Donc le projet de végétalisation des cours d'écoles on l'avait présenté l'autre fois, juste annoncer les échéances actuelles, donc il y a une consultation qui est en cours donc je n'en dirais pas plus pour trouver les prestataires pour mettre en œuvre le projet qui a été concerté avec les écoles, les équipes enseignantes, les parents délégués, les enfants et la commission cadre de vie environnement. Et le 26 juin une fois le choix de l'entreprise effectué, nous prévoyons une réunion avec un premier point à 17h avec les équipes enseignantes et à 20h une réunion publique pour expliquer principalement aux parents d'élèves mais tout le monde est le bienvenu, quel sera le visage des cours d'écoles des Dauphins à la rentrée de septembre 2025. Focus très récent puisque ce samedi nous avons inauguré l'ouverture au public du Pré Minssieux à l'occasion de la fête de la nature qui est un événement national, avec l'été dernier on avait déjà fait une phase test, la précédente municipalité avait déjà fait une phase test une fois. Comme tout s'était bien passé l'été dernier dorénavant la partie haute du pré Minssieux donc à l'amont de la palissade des médiévales est ouverte toute l'année 365 jours sur 365 et la partie à l'aval de la palissade on donne la priorité pour l'instant à une fauche agricole. Donc l'exploitant choisit la période où il intervient en fonction de la qualité du fourrage et des conditions météorologiques et une fois que la fauche est faite on ouvrira le portail du bas et tout le monde pourra y aller ce qui veut dire que chaque année, cette partie basse sera ouverte grosso modo du 1<sup>er</sup> juillet au 28 / 29 février pour laisser la pousse de l'herbe commencer à partir du 1<sup>er</sup> mars etc. Donc la partie haute du pré Minssieux à partir d'aujourd'hui est en permanence ouverte et la partie basse sera ouverte 8 mois de l'année au public. Et nous nous en félicitons.

Julie-Isabelle JEANSONNE CASTANEDA : Eh Bien avant de relancer, de réinviter les habitants de Sous-Botta pour la réunion de demain soir, je voulais faire un focus sur un nouveau panneau d'affichage qui avait lieu sous la porte Marcel DORR qui a été installé cette semaine parce que c'est un panneau qui permet à toute personne qui franchit les portes de la cité et qui n'a pas forcément le réflexe de regarder sur les réseaux ce qui s'y passe et bien on va lui afficher les événements que nous mettons en place notamment les réunions publiques et les autres festivités au quotidien. Donc j'invite à tous les concitoyens à s'y arrêter pour récupérer une information presque quotidienne. Et puis demain soir sur le quartier Sous Botta tout au bout de la route où il y avait l'ancien city stade nous serons là, Pascal et moi, pour les accueillir et puis dialoguer avec eux sur la vision qu'ils ont de leur quartier.

Alain SNYERS : Rapidement quelques dates. Lundi 16 juin nous accueillons la CAPED qui va inviter les artisans de la région. Le 21 juin c'est la fête de la musique, nous proposons une scène ouverte pour les musiciens amateurs. Pour l'instant on n'a pas eu beaucoup de demandes. Le 24 c'est la Saint Jean, on vient de l'évoquer. Le 27 juin on reçoit le bureau de la marque Petite Cité de Caractère pour une évaluation de Crémieu. Le 12, 13 et 14 juillet c'est

les fêtes du 14 juillet avec feux d'artifice et manifestation des commerçants. Et on se retrouvera à la rentrée pour les médiévales et bien d'autres choses. Et pendant l'été nous organisons comme l'année dernière dans le cloître plusieurs concerts le dimanche ou samedi de musique ancienne, le programme est presque bouclé il vous sera communiqué prochainement. Et la bonne nouvelle, c'est qu'après les médiévales on va pouvoir commencer les premiers travaux sur la montée Saint-Hippolyte.

Gaëlle MULARD : Alors moi un petit point moins réjouissant. Je suis comme vous, je vais un petit peu sur les réseaux et donc je constate comme beaucoup de nos concitoyens qu'un certain nombre de voitures notamment de la marque Renault sont très régulièrement visitées ou sur lesquelles on prend quelques pièces. Il faut savoir qu'en gros c'est un groupe, un gang qui agit sur un certain nombre de communes. Ce n'est pas Crémieu qui est visée en particulier. Là c'est vrai que sur les quatre derniers jours, il y a eu 3 voitures touchées donc on a cette impression qui cristallise beaucoup les colères. Juste attirer l'attention, en tout cas, faire porter à l'attention des gens qu'il y a deux brigades de gendarmerie qui toutes les nuits, après elles sont responsables de 40 communes la nuit, donc elles ne peuvent pas être en permanence sur Crémieu mais voilà, elles passent dans Crémieu plusieurs fois par nuit. Donc voilà il y a des choses, enlever des roues de voitures c'est 10 minutes maximum donc ça se fait comme ça. Et juste pour que vous sachiez que la cellule de vidéoprotection et surveillance a été contactée et que nous allons avoir un rendez-vous pour que ces gendarmes spécialisés puissent voir où en sont nos caméras, s'il y a besoin d'en déplacer certaines, d'en réorienter certaines et puis où est-ce qu'il serait pertinent d'en installer de nouvelles. On est bien sûr vigilants, on habite Crémieu et nos voitures sont aussi dans Crémieu donc c'est important. Il va y avoir un déploiement de nouveaux appareils pour couvrir encore davantage la ville.

Madame la Maire lève la séance.